

GABON

2017

Dominique PUTHOD / d.puthod@afdb.org
Célestin TSASSA / Celestin.tsassa@undp.org



GABON

- La croissance du PIB réel a diminué, passant de 4.0 % en 2015 à 2.9 % en 2016, principalement à cause des prix bas du pétrole.
- La diversification économique devrait tenir compte du chômage important, notamment chez les jeunes (46 % des moins de 25 ans sont sans emploi) et d'un taux de pauvreté de 34.3 %.
- Afin d'encourager l'entrepreneuriat et l'industrialisation, l'État met un accent particulier sur le développement de compétences professionnelles de la jeunesse.

Vue d'ensemble

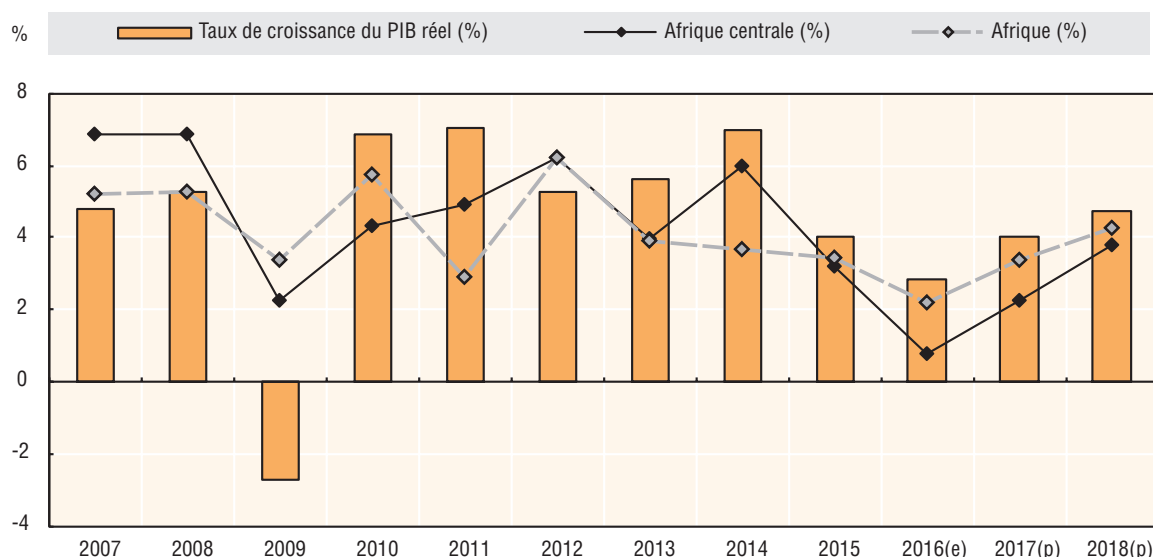
L'année 2016 a été difficile pour le Gabon en raison d'une conjoncture économique défavorable, liée à un prix du pétrole bas. Le baril de Brent a été en moyenne de 42.6 USD en 2016. Ce faible cours a eu un impact défavorable sur les recettes fiscales pétrolières, mais aussi sur les recettes fiscales des autres segments de l'économie. En effet, le programme d'investissement public, largement dépendant des recettes pétrolières, a un rôle moteur dans la diversification économique. Une plus faible commande publique a ainsi des effets négatifs sur l'exécution du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE). L'élection présidentielle du 27 août 2016 a également suscité l'attentisme de certains opérateurs économiques. Cependant, certains relais de croissance s'affirment, comme le montre la croissance relative de l'agriculture dans la part du PIB. Ainsi, les perspectives récentes indiquent que le secteur hors pétrole connaît une plus forte croissance que les hydrocarbures. Cependant, les prévisions convergent vers un prix du baril ne dépassant pas 60 USD dans les prochaines années. La diversification économique sera donc d'autant plus cruciale pour asseoir la croissance.

Dans ce climat difficile, les autorités ont cependant continué la mise en place de réformes importantes pour assainir les finances publiques, stimuler l'économie et assurer les prestations sociales prévues dans le cadre de la stratégie d'investissement humain. Les efforts principaux ont porté sur la maîtrise de la masse salariale, la rationalisation des dépenses de fonctionnement, et des arbitrages budgétaires importants, préservant ainsi les dépenses sociales et les dépenses d'investissement publics. Par ailleurs, la quasi-totalité des subventions publiques au prix de l'essence à la pompe a été éliminée en début 2016. Les investissements publics ont porté pour une grande part sur l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de football de janvier et février 2017, qui devrait stimuler la croissance économique. Cependant, la priorité à court et moyen termes sera l'apurement d'arriérés intérieurs envers le secteur privé, estimés à 600 milliards XAF (Franc CFA BEAC), qui handicapent la croissance et la diversification économique. Ainsi, le Gabon a exprimé son intérêt à renforcer sa coopération avec le Fonds monétaire international (FMI) à partir de 2017.

L'entrepreneuriat et en particulier celui des jeunes et des femmes, est un secteur qui peine à se développer en raison, notamment, de : i) la faible culture entrepreneuriale (les jeunes porteurs de projets étant confrontés à un environnement socio-économique qui ne favorise pas l'esprit d'entrepreneuriat) ; ii) la difficulté d'accéder aux services financiers adéquats et à long terme ; et iii) le manque de main-d'œuvre qualifiée pour la gestion de l'entreprise. Conscientes de ces défis, les autorités gabonaises ont fixé une feuille de route pour l'émergence et la diversification économique, appelée le PSGE. L'un des objectifs est de réduire progressivement la dépendance envers les ressources pétrolières, notamment à travers la diversification de l'économie gabonaise. Un autre objectif à très court terme est d'accroître la part de l'agriculture dans la richesse nationale. Par ailleurs, bien que le Gabon soit engagé dans un ambitieux programme de réformes pour faire face à la baisse des cours du pétrole, des actions importantes sont encore nécessaires

en vue de promouvoir une croissance inclusive, la transformation structurelle et la diversification économique.

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	4.0	2.9	4.0	4.7
Croissance du PIB réel par habitant	1.8	0.7	1.9	2.6
Inflation	2.3	2.6	2.5	2.5
Solde budgétaire (% PIB)	-0.3	-2.8	-0.6	0.5
Compte courant (% PIB)	-2.3	-8.2	-3.0	-0.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

L'activité économique récente du Gabon a été marquée par un ralentissement de la croissance, en raison de l'impact du faible prix du baril de Brent sur l'activité pétrolière au Gabon, ce qui a eu des répercussions importantes sur les autres secteurs économiques. En effet, malgré des efforts de diversification économique, il existe une forte élasticité entre le coût du baril et le secteur réel, en raison du rôle de l'État qui est le client et le consommateur le plus important dans l'économie. De plus, des recettes budgétaires faibles diminuent l'importance du programme d'investissement public avec des conséquences négatives sur le reste de l'économie. La masse des investissements publics en 2016 est estimée à environ 22 % du budget, en légère baisse par rapport à l'an 2015. Ainsi, les effets d'entraînement se sont fait sentir sur les autres secteurs de l'économie. La morosité du secteur réel est couplée avec des performances mitigées des finances publiques. L'État a également continué d'accumuler des arriérés envers le secteur privé, sous la forme de notamment de créances et de remboursement de TVA. Les investissements privés ont baissé et de façon générale, la croissance de la consommation a enregistré un recul qui s'explique par l'attentisme des opérateurs privés et la faiblesse des capacités d'investissement. Le climat

politique pré-électorale a également conduit à une prudence de la part des opérateurs économiques. Les violences post-électorales, qui ont éclaté à partir du 29 août 2016, ont également renforcé l'attentisme des opérateurs. Mais la situation politique s'est largement apaisée au quatrième trimestre 2016 et les perspectives pour 2017 sont favorables à un dialogue visant à rassembler tous les Gabonais.

Sur le plan financier et budgétaire, la position de l'État s'est dégradée. Sous l'effet du repli des recettes fiscales, et malgré les efforts d'optimisation des recettes, le solde budgétaire est passé d'un déficit respectivement de 0.3 % du PIB en 2015 à 2.8 % en 2016 selon le FMI. Le rapport économique social et financier accompagnant le projet de Loi de finances 2017, mentionne que l'ensemble des recettes budgétaires à fin juin 2016 pour le premier semestre 2016 a été recouvré à hauteur de 803 milliards XAF sur une prévision de 2 044 milliards XAF, soit un taux d'exécution de 39.3 %. Le ralentissement économique, dû à l'élection présidentielle d'août 2016, suggère que ce faible taux de réalisation s'est prolongé pour l'ensemble de l'année 2016. Selon ce même rapport, les dépenses budgétaires exécutées au premier semestre 2016 atteignent 472 milliards XAF, soit 21.9 % des dotations inscrites. Toutefois, les hypothèses de clôture devraient être conformes aux prévisions.

Le déficit budgétaire devait être proche de 0.6 % pour l'exercice 2017. Ce déficit serait financé par l'emprunt et l'État a d'ailleurs dépassé le plafond de 35 % du ratio dette/PIB inscrit dans sa stratégie nationale d'endettement, bien que celui-ci soit inférieur à la norme communautaire fixée à 70 %. Ainsi, le ratio dette/PIB a atteint 43 % en 2015 et environ 50 % en fin 2016. Les arriérés intérieurs envers les entreprises, estimées à plus de 600 milliards XAF, continuent à peser sur les finances publiques. Ils incluent les arriérés au titre du remboursement de la TVA, les instances du trésor et les paiements programmés. Sur la période 2013-16, les infrastructures, l'économie et l'éducation demeurent parmi les postes budgétaires les plus importants.

Dans le secteur réel, selon le rapport économique, social et financier, élaboré en novembre 2016 par le ministère de l'Économie, annexé au projet de Loi de finances 2017, l'ensemble des branches connaîtrait une hausse de leurs activités. Ainsi, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire progresseraient respectivement de 0.9 %, 4.7 % et 4.5 %. La hausse de l'activité du secteur primaire s'expliquerait par l'accroissement de la production de l'exploitation forestière (14 %) et de la production agricole (17.2 %), malgré la baisse de la production pétrolière (-5.5 %) et le repli des activités du secteur minier (-1.5 %). Le secteur primaire notamment apparaît comme un fort relais de croissance, contribuant à la création d'emplois et à une occupation plus équilibrée du territoire. L'État a ainsi en 2016 poursuivi son partenariat public-privé (PPP) avec la société OLAM, dans le but de stimuler le secteur agricole destiné à la consommation domestique et aux exportations.

La bonne tenue du secteur secondaire résulte de l'augmentation de la production des branches des industries minières (192.2 %), du raffinage (21.0 %), des autres industries (10.8 %), du BTP (4.2 %), de l'industrie du bois (12.2 %) et de l'industrie agro-alimentaire (4.5 %). Le bois notamment est un autre relais de croissance important et l'État vise une plus forte valeur ajoutée des exportations en encourageant la transformation sur place, suite à l'interdiction d'exportation des grumes en 2010.

Enfin, dans le tertiaire, deux branches soutiendraient principalement la croissance attendue dans ce secteur à fin 2016. Il s'agit des transports et communications (6.6 %) et des autres services (2.1 %), tandis que la branche du commerce (-0.3 %) contribuerait négativement aux performances du secteur.

Les pouvoirs publics sont déterminés à stimuler la diversification de l'économie. Les réformes prévues dans l'ambitieux PSGE, élaboré en 2009, visent également à accroître la compétitivité des industries et des services, tout en préservant les richesses environnementales du pays. L'objectif est de réduire la dépendance vis-à-vis des matières premières, notamment les hydrocarbures, et

de transformer l'économie afin de faire du Gabon un pays émergent d'ici 2025. La mise en œuvre du PSGE s'est traduite depuis 2011 par des programmes d'investissements publics massifs et la mise en place d'une véritable politique industrielle, se traduisant notamment par l'aménagement de zones économiques spéciales (ZES) pour attirer les investissements directs étrangers (IDE), les PPP et la prise de participation dans des filiales locales de grands groupes multinationaux. De plus, le gouvernement a procédé à une restructuration de l'administration, à la mise en œuvre de chantiers importants d'infrastructures et à la transformation locale du bois. Le volume de bois transformé est passé de 691 000 m³ en 2009 à 850 000 m³ en 2014, soit une augmentation de 15 %. L'ensemble de ces initiatives est considéré comme un signe encourageant de la progression du Gabon vers le stade de pays émergent.

Au-delà des équilibres budgétaires recherchés et d'une croissance soutenue, la diversification de l'économie représente un facteur clé pour lutter contre l'exclusion au Gabon. La situation de l'emploi reste en effet préoccupante. Le chômage a été estimé à 46 % des moins de 25 ans et entre 20 % et 27 % du total des actifs, selon l'enquête nationale sur l'emploi et le chômage (ENEC) conduite en 2012 par les autorités, sur financement de la Banque africaine de développement (BAfD). Le défi majeur porte donc sur la création d'un tissu économique diversifié, susceptible de transformer les ressources naturelles et d'insérer une population relativement jeune et très urbanisée sur le marché du travail. La diversification devrait par ailleurs aider la part de 30 % de la population considérée comme économiquement faible (faisant partie d'un ménage gagnant moins de 80 000 XAF par mois), selon le rapport publié en janvier 2014 par le bureau d'études McKinsey sur la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2011	2016
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	3.7	5.7
Dont pêche	0.5	0.6
Activités extractives	54.9	30.3
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	35.6	16.9
Activités de fabrication	5.0	7.9
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.8	1.3
Construction	5.7	7.2
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	4.6	6.0
Dont hôtels et restaurants		
Transports, entreposage et communications	4.2	6.1
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	10.5	14.9
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	10.6	20.6
Autres services		
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

Le faible prix du baril de pétrole en 2016 a conduit les autorités à poursuivre une politique budgétaire fondée sur des arbitrages importants, notamment à réduire les coûts de fonctionnement, maintenir un certain niveau d'investissement public et à préserver les dépenses sociales. Comme en 2015, les autorités ont préparé une loi de finances initiale, puis un collectif budgétaire au mois

de juin 2016, tenant compte davantage des ajustements des dépenses publiques par rapport aux réalités économiques.

La chute des cours du pétrole a considérablement réduit les marges de manœuvre pour soutenir la croissance et a contribué à l'accentuation des risques pour la viabilité budgétaire. L'intensification des tensions budgétaires s'est traduite par la détérioration du solde budgétaire passant d'un déficit respectivement de 0.3 % du PIB en 2015 à 2.8 % en 2016, et un fléchissement des dépôts des administrations publiques et des réserves internationales.

On peut retenir de la politique budgétaire 2016 l'utilisation de l'outil de budgets programmes dans la préparation et l'exécution. La Loi de finances consacre de façon effective : i) le passage au budget par objectif de programme (BOP) ; ii) la rationalisation de la charge salariale, par la suppression des fonds communs, remplacés par la prime d'incitation à la performance ; et iii) la volonté d'apurer progressivement les arriérés intérieurs. Ces mesures sont l'aboutissement d'un processus qui a commencé en 2014. Par ailleurs, dans l'exécution de la chaîne budgétaire et comptable, des efforts ont été effectués pour : i) intégrer la comptabilité générale au système budgétaire ; ii) suivre et apurer les arriérés (recettes et dépenses) ; iii) maîtriser la dépense (régulation budgétaire et émissions de titres de dette en fonction de la trésorerie) ; et iv) produire les rapports financiers et de comptabilité dans les délais et de façon fiable.

Par ailleurs, afin d'atteindre ses objectifs, l'État a poursuivi en 2016 l'amélioration de la performance de son administration fiscale. Ces mesures incluent une rationalisation des services pour optimiser la gestion et le contrôle des impôts, la centralisation des recettes, leur versement au Trésor et leur disponibilité pour la couverture des dépenses. La mise en place de procédures modernes de télédéclaration et télépaiement des impôts, en commençant par les virements bancaires des quelques dizaines de grandes entreprises qui assurent l'essentiel des recettes fiscales intérieures, permettrait sans doute d'améliorer la situation. Les autorités ont annoncé leur décision de créer l'Office gabonais des recettes à partir de 2017, en vue de regrouper les administrations des douanes et des impôts, l'un des principaux objectifs étant d'optimiser les recettes.

Les autorités gabonaises affichent leur confiance dans la capacité de résilience de leur économie à court et moyen termes. En effet, les ressources budgétaires de l'État restent importantes, évaluées à 2 476 milliards XAF, soit une baisse de 149 milliards XAF par rapport à la Loi de finances 2016. L'État conserve ainsi sa capacité à maintenir de fortes dépenses d'investissement, tout en maîtrisant ses coûts de fonctionnement et en préservant des dépenses sociales importantes. Les économies dans les dépenses seraient effectuées dans les rubriques suivantes : i) -63 milliards XAF pour les recettes hors pétrole fixées à 1 442 milliards XAF ; ii) -170 milliards pour les dépenses d'investissement fixées à 562 milliards XAF dont 382 milliards XAF pour les projets bénéficiant de financements extérieurs ; et iii) -6 milliards XAF pour les recettes pétrolières, fixées à 478 milliards XAF. L'enveloppe des dépenses sociales augmente de 155 milliards en 2017 par rapport au précédent exercice, pour atteindre 585 milliards XAF à l'inverse des dépenses de fonctionnement et des transferts sociaux qui baissent respectivement de 22 % et de 30 %. La masse salariale devrait enregistrer une légère diminution et représenter 712 milliards XAF en 2017, contre 742 en 2016.

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Total recettes et dons	29.9	30.2	26.1	22.3	21.2	21.6	21.7
Recettes fiscales	14.8	16.1	14.8	13.6	14.2	13.7	13.3
Recettes pétrolières	15.1	14.0	11.3	8.6	6.8	7.7	8.0
Total dépenses et prêts nets (a)	18.9	28.4	23.5	22.6	24.0	22.1	21.2
Dépenses courantes	13.1	16.3	16.4	17.2	17.6	16.7	16.2
Sans intérêts	11.4	14.6	15.2	15.2	15.7	15.0	14.9
Salaires et rémunérations	4.7	6.4	7.7	8.5	8.8	8.6	8.6
Intérêt	1.6	1.7	1.2	2.0	1.9	1.6	1.4
Dépenses d'investissement	5.9	12.1	7.0	5.4	6.4	5.5	5.0
Solde primaire	12.6	3.5	3.9	1.7	-0.9	1.1	1.8
Solde global	11.0	1.8	2.7	-0.3	-2.8	-0.6	0.5

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

Les grandes orientations de la Politique monétaire du Gabon sont fixées par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) qui veille à la stabilité des prix et du taux de change réel du XAF au sein de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC). La BEAC impose à ses membres l'observance d'un certain nombre de critères de convergence dont l'inflation qui devrait être inférieure à 3 %.

Le taux d'inflation est structurellement faible dû notamment à une politique monétaire prudente, qui inclut le plafonnement des crédits aux entreprises et à l'État. Le FMI l'estime à 0.1 % en 2016, et les projections le contiennent à 2.5 % jusqu'en 2017. La politique monétaire de la BEAC a été marquée en 2016 par un nouvel assouplissement des principaux taux d'intervention.

La situation monétaire s'est caractérisée par une baisse de la masse monétaire, une consolidation du crédit intérieur, une contraction des avoirs extérieurs nets, une dégradation de la position nette du gouvernement et un assouplissement de la politique monétaire. Cette situation est aggravée par les dysfonctionnements du système financier peu diversifié et dominé par les banques dont les ressources, essentiellement à court terme, ne permettent pas de financer l'investissement productif. Le ratio du crédit privé au PIB (indicateur de la profondeur du système financier) reste très faible avec environ 11 %. Les crédits restent concentrés sur certains secteurs productifs tels que les hydrocarbures, les télécommunications et l'immobilier.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

La stratégie de développement économique et social du Gabon fixe des objectifs comprenant la croissance par la diversification de l'économie et l'intégration régionale. Au niveau international, le Gabon est membre originel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et a signé l'Accord de Marrakech le 15 avril 1994 sans réserve de ratification. Il n'est signataire d'aucun accord plurilatéral et d'aucun des protocoles et accords conclus sous l'OMC. Le Gabon accorde au moins le traitement de la Nation la plus favorisée (NPF) à tous ses partenaires commerciaux.

Dans une réunion à Malabo en juillet 2016, les Présidents de l'Afrique centrale ont affirmé leur volonté de relancer les négociations avec l'Union européenne (UE). En effet, le régime des préférences d'accès au marché européen pour les pays africains doit être remplacé par un accord de partenariat économique (APE) permettant également un accès favorable aux produits issus de l'UE sur le marché africain. De nombreux domaines tels que l'agriculture, la transformation industrielle et certains services, sont fortement concurrencés par la compétitivité des exportations de l'UE, qui sont dans certains cas (notamment agricoles), soutenues par des

subventions publiques. Cependant, l'intégration économique est cruciale pour des pays comme le Gabon, qui a besoin de débouchés commerciaux en raison de la petite taille de son marché. C'est particulièrement vrai pour la transformation du bois pour le Gabon.

Cet accord doit également être évalué en intégrant les pertes potentielles de recettes douanières, liées à la baisse des recettes provenant des produits ayant pour origine l'UE. Dans des pays où une partie substantielle des recettes fiscales provient des recettes douanières et dans un contexte de perte de vitesse des hydrocarbures, ces éléments ne sont pas négligeables.

Les échanges du Gabon avec les pays de la CEMAC sont limités à l'importation des produits alimentaires en provenance du Cameroun. Le déficit d'infrastructures de transport avec les pays frontaliers, de même que la persistance des barrières non tarifaires, limitent les échanges.

Concernant l'intégration régionale, les Nations unies ont publié en 2016 un rapport sur l'indice d'intégration régionale en Afrique. L'indice se compose de cinq dimensions, lesquelles sont des catégories socio-économiques fondamentales pour l'intégration de l'Afrique. Seize indicateurs (issus des données disponibles) transposables sur les cinq dimensions ont été utilisés pour le calculer. Le Gabon apparaît comme un pays bien intégré en Afrique tant sur le plan financier, macroéconomique que commercial. Cependant, les scores les plus bas se situent au niveau de l'intégration productive et de la libre circulation des personnes. Toutefois, il existe une volonté d'assouplir les règles limitant l'entrée sur le territoire, par l'instauration du système e-visa, qui permet d'obtenir le visa à l'aéroport.

Le Gabon vise à stimuler la croissance du secteur privé hors pétrole et a mis en place des incitations pour attirer des investissements dans ce domaine. C'est le cas, par exemple, des zones économiques spéciales de Nkok et de l'île Mandji. Cependant, les autorités sont conscientes que la fluidité du cadre des investissements publics repose sur des mesures plus généralisées, telles que l'amélioration des infrastructures routières, de l'électricité, du climat des affaires et du capital humain. La mise en œuvre actuelle du PSGE et du plan de développement humain vont dans ce sens.

Par ailleurs, L'État gabonais continue de moderniser ses structures de douanes. L'année 2016 a consacré l'opérationnalisation d'un guichet unique du commerce extérieur et la mise en application des scanners de la Douane. L'État gabonais, par le biais du ministère de l'Économie, a signé avec l'entreprise Cotecna Inspection SA, un contrat portant fourniture, équipement et exploitation de scanners dans les ports d'Owendo et Port-Gentil. Ce scanner permettra d'optimiser les flux, de faciliter les opérations d'importations et de garantir la sécurité dans les Ports du Gabon.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Balance commerciale	48.2	34.2	27.9	18.4	10.9	15.4	17.3
Exportations de biens (f.o.b.)	62.7	56.9	50.4	39.8	32.1	35.8	36.9
Importations de biens (f.o.b.)	14.4	22.8	22.5	21.4	21.1	20.4	19.6
Services	-11.0	-11.3	-13.0	-13.1	-10.7	-10.2	-9.7
Revenu des facteurs	-13.9	-9.7	-5.2	-6.0	-6.9	-6.9	-6.8
Transferts courants	-1.7	-1.6	-1.6	-1.6	-1.5	-1.4	-1.3
Solde des comptes courants	21.6	11.6	8.1	-2.3	-8.2	-3.0	-0.5

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

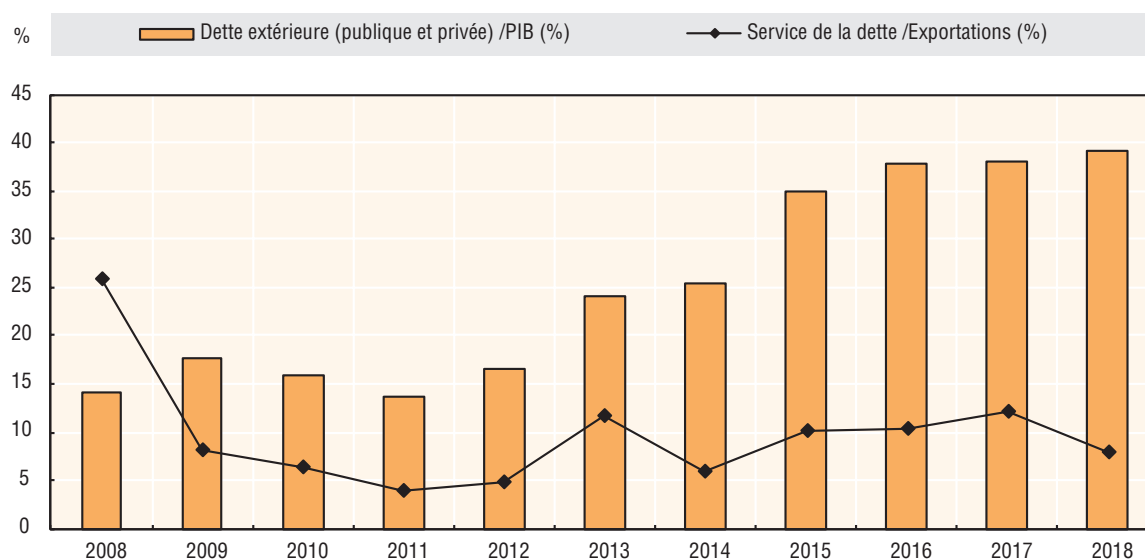
Depuis une dizaine d'années, le Gabon est sur une dynamique de faible endettement, bien que la tendance soit à la hausse. En effet la dette publique représentait environ 43 % du PIB en décembre 2015, dont environ 85 % d'endettement extérieur et environ 50 % à fin 2016. Le service

de la dette représentait 22 % des recettes budgétaires en 2015. Le niveau d'endettement, bien qu'en hausse ces deux dernières années, reste soutenable et respecte les critères de convergence de la CEMAC (70 % pour le ratio dette/PIB). Le gouvernement a en effet lancé avec succès un emprunt Eurobond portant sur un montant de 1.5 milliard USD en décembre 2013, suivi de cinq autres recours aux marchés financiers dont trois en 2015 et deux en 2016. Cependant, ce type de financement s'avère onéreux. Le taux d'intérêt moyen nominal de la dette extérieure est estimé à 4.7 % en 2016, et à plus de 5 % au-delà, ce qui est supérieur à la croissance du PIB. La BAfD a approuvé en janvier 2017 une opération d'appui programmatique pour le Gabon, se soldant par une première tranche de 200 millions EUR. Une deuxième tranche indicative de 300 millions EUR est prévue courant le deuxième semestre 2017. Les conditions de libération de cette tranche seront étudiées en relation avec l'examen de la situation économique et financière qu'entreprendra le FMI dans le cadre de son programme avec le Gabon.

La stratégie d'endettement est assurée par la Direction générale de la dette au ministère de l'Économie. Cette direction est totalement intégrée dans les stratégies économiques et budgétaires de l'État. Le financement du déficit budgétaire en partie sur le marché intérieur n'a que peu d'effet d'éviction sur les investissements privés. En effet, les banques gabonaises sont en situation de surliquidité. Par ailleurs, l'État garde une forte partie de ses liquidités dans ces mêmes banques.

Il est important pour le Gabon d'appliquer une politique d'endettement prudente dans les prochaines années pour conserver la viabilité de sa dette. Les autorités ont annoncé leur intention de revenir progressivement à un ratio d'endettement de 35 % du PIB d'ici 2020. Elles tablent sur la croissance rapide du secteur non pétrolier pour contribuer à la bonne santé économique et financière du pays.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance politique et économique

Secteur privé

La chute des cours du pétrole a provoqué un ralentissement global de l'activité économique. Les entreprises du secteur pétrolier, de l'exploitation du manganèse, du caoutchouc naturel, des

huiles et corps gras, du BTP et des transports ont vu leurs activités réduites selon la note du ministère de l'Économie parue en novembre 2016. La baisse des cours moyens du baril de pétrole de 51.02 USD/baril à 38.48 USD/baril entre 2015 et 2016 a fait plonger les entreprises pétrolières. Le cours du manganèse a enregistré d'abord une baisse au premier semestre 2016 qui a poussé la Comilog à mettre à l'arrêt une unité pour limiter les ventes. La remontée du cours, qui a suivi, a permis de limiter la chute de la production à 22.6 %, mais le chiffre d'affaires (CA) a baissé de 14 % en septembre 2016 par rapport aux douze derniers mois. Les exportations de caoutchouc ont chuté en volume de 28 % et en valeur de 39.8 % durant la même période. Les baisses du CA ont été de 24.8 % pour les produits pétroliers et de 24.2 % pour le BTP. Le trafic ferroviaire a régressé de 15.3 % en volume en un an et le nombre de passagers du transport aérien a diminué de 14 % ainsi que le fret de 9.3 % durant la même période. La branche sucrière, en dépit d'une chute de la production de sucre transformé de 43.4 %, a réussi à stabiliser ses ventes.

Plusieurs entreprises ont cependant connu une certaine embellie matérialisée par une hausse du CA durant cette période, parmi lesquelles figurent celles intervenant dans la production des boissons gazeuses et alcoolisées (7.10 %) et les eaux minérales (3.5 %). Les exportations de bois ont progressé en valeur de 15.2 % pour les produits sciés, 13.6 % pour les placages et 16.2 % pour les contre-plaqués. La transformation des métaux a vu le CA augmenter de 15.2 % pour les matériaux de construction et de 14.8 % pour les batteries.

Dans le domaine de l'entrepreneuriat, le programme GRAINE, qui est un PPP entre OLAM et l'État cogéré par SOTRADER, a permis le lancement jusqu'au 1^{er} juillet 2016 de 788 coopératives pour 17 692 adhérents. Ces coopératives sont réparties sur les cinq provinces pionnières, où 1 780 hectares (ha) de surfaces agricoles ont été aménagés et 268 ha sont déjà valorisés pour la culture du manioc.

Le gouvernement a pris une ordonnance en février 2016 en vue de favoriser les PPP visant le financement et la réalisation du PSGE.

Secteur financier

Le Gabon compte une quinzaine de banques et établissements financiers à capitaux publics, privés et mixtes, une vingtaine d'établissements de microfinance et une vingtaine de compagnies d'assurances. Si la santé du secteur financier, bancaire en particulier, n'est pas en doute, celui-ci a été aussi affecté par le ralentissement de l'activité économique. En effet, le système bancaire a connu une baisse de ses dépôts de 19.9 % en septembre 2016 comparativement à leur niveau un an auparavant. L'effondrement des dépôts des entreprises est considérable avec -75.3 % en une année. Les autres dépôts privés, qui représentaient 77.1 % de l'ensemble des dépôts, ont baissé de 18.3 % en un an par rapport à leur niveau de septembre 2015 tandis que les dépôts publics diminuaient de 13.1 %.

Dans le même temps, les crédits à l'économie ont baissé de 16.3 % avec cependant une évolution différenciée entre les crédits accordés au secteur privé qui ont diminué de 26.7 % à l'opposé de ceux consentis à l'État qui ont augmenté de 17 %. Les crédits attribués aux entreprises privées ont vu leur part dans l'ensemble des crédits passer de 68.6 % en septembre 2015 à 60.1 % douze mois après, évincés par les crédits à l'État dont la part a augmenté de 24.2 % à 33.8 %. La contraction des crédits au secteur privé pourrait avoir pour conséquence de gêner son expansion. À l'inverse, la place prise par les crédits consentis à l'État dans l'ensemble des crédits offerts, souligne des difficultés de mobilisation des recettes fiscales.

Le FMI, dans son rapport au titre de l'article IV sur l'évaluation de la situation économique financière pour l'année 2015, soulignait que le système financier au Gabon était globalement solide et que la situation financière des banques publiques devrait être traitée en urgence. C'est assurément en ligne avec cette recommandation que la restructuration de trois banques publiques, Banque de l'habitat du Gabon, de la Postbank et de la Banque gabonaise de développement, est

mise à l'ordre du jour pour les rendre plus efficaces au service de l'économie. Les réformes envisagées dans le cadre des mesures d'ajustements internes suite au sommet extraordinaire des chefs d'État de la CEMAC, tenu à Yaoundé en décembre 2016, pourraient en accélérer la mise en œuvre.

Un fonds de garantie est en phase de structuration au Gabon pour promouvoir l'investissement du secteur privé en partenariat avec des organismes de financement régionaux (Africa Guarantee Fund) et français. De même, la BAFD prévoit un soutien important au programme GRAINE dans le cadre de son document de stratégie pays 2016-20 avec le Gabon. Ce soutien indicatif de 1.2 milliard EUR, sera mobilisé par le guichet public et privé de la Banque.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

La vulnérabilité du Gabon aux chocs extérieurs, notamment pétroliers appelle des réformes importantes. Le Sommet extraordinaire des chefs d'État de la CEMAC s'est penché le 23 décembre 2016 à Yaoundé sur la situation économique et monétaire dans la zone en présence du directeur du FMI. Les pays de la CEMAC ont opté pour un ajustement sur les plans interne et extérieur assorti de réformes structurelles adéquates. Ils ont convenu notamment de ramener dans un délai de moins de 5 ans le solde budgétaire en dessous de 3 %. Le Gabon, à l'instar de certains autres pays de la CEMAC, entamera un programme avec le FMI en 2017.

Le Gabon a entrepris de formuler ses réformes en vue d'ajuster son économie. Parmi les éléments de cette réforme, figurent la maîtrise de la masse salariale des agents de l'État et l'amélioration de la mobilisation des ressources internes. Le ministère de l'Économie a lancé en janvier 2017 le processus de création de l'office gabonais des recettes qui consacrera la fusion de la Direction générale des impôts et celle des Douanes. L'objectif affiché est d'optimiser les recettes publiques. Sur le plan social, l'exclusivité a été donnée à la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) de gérer le volet santé qui, désormais, sort des domaines de compétences du fonds national d'aide sociale, de la caisse nationale de sécurité sociale et de la caisse de pensions et des prestations familiales des fonctionnaires.

Ce train de mesures renforce celles relatives à la budgétisation par objectifs et les capacités de mobilisation des ressources domestiques. La modernisation de la gestion des finances publiques s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des directives de la CEMAC en matière de finances publiques. La modernisation de l'administration publique est déjà en cours avec la création d'un corps d'évaluateurs et un volet e-gouvernance devant se traduire par des procédures simplifiées, la maîtrise de l'effectif de la fonction publique et de la masse salariale de l'État.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Le Gabon dispose d'un cadre légal comprenant la loi sur le développement durable et celle sur l'environnement garantissant la protection et la gestion durable de l'environnement. Les efforts du Gabon de disposer des parcs et sites Ramsar (convention relative aux zones humides d'importance internationale) lui ont permis de sanctuariser une part importante de son territoire. Ainsi avec les 13 parcs nationaux et les 9 sites humides, le Gabon a sanctuarisé 23 % de son territoire, l'objectif étant d'arriver à 25 %.

Le Gabon bénéficie aussi de capacités de surveillance des écosystèmes avec l'Agence gabonaise d'études et d'observation spatiales (AGEOS) qui couvre 100 % des massifs forestiers des pays de l'Afrique centrale. L'AGEOS est en mesure de lutter contre les effets de la déforestation, le braconnage et la pêche illégale ainsi que de détecter les pollutions marines.

Le pays dispose également d'un couvert forestier de 23 millions ha de forêt tropicale humide, soit 85 % de son territoire. L'exportation des grumes de bois, dans le but de rationaliser les coupes de bois et limiter les dégradations, est interdite. Le Gabon s'est aussi doté d'un plan national d'affectation du territoire (PNAT) qui rationalise et optimise l'affectation du territoire. Le



gouvernement planifie par ce biais la gestion rationnelle des terres et des ressources du domaine de l'État.

Le pays est signataire de l'accord de Paris sur le climat et dispose d'un plan climat qui énonce les orientations et mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Parmi les mesures envisagées, indépendamment de celles évoquées précédemment, figurent : i) la préservation de la biodiversité ; ii) la valorisation d'une partie du gaz initialement torché ; et iii) l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de 55 % avec l'ambition d'atteindre 80 % à partir de 2025.

Contexte politique

Le contexte politique au Gabon a été particulièrement tendu en 2016. Les résultats de l'élection présidentielle du 27 août 2016, qui ont permis à M. Ali Bongo Ondimba d'être réélu, ont été fortement contestés par M. Jean Ping et son camp sur fond de violences. Les violations graves des droits de l'homme enregistrées pendant le processus électoral ont donné lieu à la saisine de la Cour pénale internationale par le pouvoir d'une part et l'opposition de l'autre. Officiellement, des raisons budgétaires expliquent le report de la tenue des élections législatives, initialement prévues pour décembre 2016, au plus tard en juillet 2017.

La mission d'observation électorale de l'UE de l'élection présidentielle du 2 août 2016 a, dans son rapport rendu public en décembre 2016, considéré que les organes de gestion des élections que sont le ministère de l'Intérieur, la commission électorale nationale autonome et permanente (CENAP) et la Cour constitutionnelle manquaient d'indépendance par rapport au pouvoir en place. Le Parlement européen a, le 2 février 2017, adopté une résolution mettant en cause la crédibilité de l'élection présidentielle. Le gouvernement gabonais et le Parlement ont rejeté cette résolution, en rappelant la souveraineté du pays et en dénonçant une volonté de déstabilisation.

Le président de la République M. Ali Bongo Ondimba a promis, dans son message de fin d'année, d'ouvrir au lendemain de la CAN 2017, un dialogue sur les questions institutionnelles, de consolidation de la démocratie, de la paix et de l'unité nationale. Toutefois, M Jean Ping, qui a rejeté la proposition de dialogue politique national du pouvoir, a organisé du 19 au 23 décembre 2016 sa propre consultation nationale dénommée dialogue national pour l'alternance.

Dans ces conditions, l'après CAN risque de constituer une période de débats politiques autour ou dans le cadre du dialogue, de ses conclusions et de l'organisation des prochaines élections législatives. La tenue de ces élections et la situation postélectorale qui en résulteraient constitueront des défis majeurs sur le plan politique pour l'année 2017 au Gabon.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Le Gabon occupe le 110^e rang sur 188 pays avec un indice de développement humain (IDH) qui a progressé, passant de 0.679 en 2013 à 0.684 en 2014, niveau plus élevé que la moyenne de l'Afrique au Sud du Sahara (ASS) avec un IDH de 0.518. Cependant, le Gabon avec cet indice perd 42 places comparativement à son classement selon le revenu par habitant qui le positionne à la 68^e place. Le pays s'est engagé à accélérer son processus de développement humain à travers la mise en œuvre du PSGE à l'horizon 2025. Un nouveau programme a été lancé en février 2016 pour l'égalité des chances destiné à passer d'un système de privilèges à un système d'égalité de chances avec à la clé la richesse et la prospérité partagées. Ce programme repose sur cinq priorités : i) l'accès à une éducation de qualité et une meilleure formation professionnelle accessible à tous les jeunes ; ii) la promotion de l'emploi des jeunes dans les divers secteurs d'activités ; iii) l'accès aux soins de santé de meilleure qualité à travers le renforcement de la CNAMGS et une meilleure prise en charge ; iv) l'autonomisation des femmes à travers leur émancipation et un meilleur accès à

l'éducation et au pouvoir politique ; v) le combat contre les privilèges pour garantir l'égalité des chances. Des programmes spécifiques pour les jeunes ont aussi été lancés comme le programme un jeune, un métier et le programme national de volontariat.

Les zones urbaines affichaient un taux de chômage de 16.6 % contre 15.5 % pour les zones rurales. L'Ogooué-Ivindo est la région qui affiche le taux de chômage le plus élevé (30 %) et le Woleu-Ntem (12.0 %) le plus bas. Les emplois rémunérés (secteurs formel et informel) représentent 56.4 % de l'emploi total. Selon les données du recensement général de la population et des logements (RGPL) 2013, l'emploi est à dominante privée et est offert par le secteur privé (34.3 %), les ménages et les entrepreneurs individuels (31.5 %), le secteur public (21.4 %), les collectivités locales (0.8 %) avec 19.2 % pour les secteurs non déclarés.

L'office national de l'emploi (ONE) a enregistré en 2015, 25 000 chômeurs sur environ 70 000 chômeurs dont 38 % sont des jeunes et 27 % parmi eux sont sans formation. Dans le même temps, nombreuses entreprises disposent de postes vacants, faute de profil requis. Ce qui souligne l'inadéquation entre la formation et l'emploi.

Le contexte de ralentissement de l'activité économique et d'ajustement interne pourrait compliquer davantage la situation de l'emploi et particulièrement des jeunes. De nombreuses entreprises ont fermé. Le secteur du BTP a perdu des emplois tandis que la hausse des emplois publics s'est estompée puisqu'une baisse de 2.3 % a même été observée entre 2015 et 2016.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

La croissance économique enregistrée par le Gabon ces dernières années pourrait avoir infléchi la dynamique de lutte contre la pauvreté estimée en 2005 à 32 %, mais les données manquent pour l'attester. Les actions menées en faveur de la promotion de l'emploi notamment à travers le programme GRAINE et la transformation locale des produits de base, et celles relatives à la protection sociale peuvent aussi avoir eu un impact bénéfique sur la réduction de la pauvreté au Gabon. Le gouvernement a lancé une stratégie d'investissement humain pour améliorer les conditions de vie des plus vulnérables. Les mesures de protection sociale ont été renforcées à travers l'inclusion d'une frange importante de la population à la CNAMGS. La mise en place de l'assurance maladie obligatoire en 2009 a permis de couvrir à ce jour près de 60 % de la population soit environ un million de bénéficiaires. Les deux tiers des bénéficiaires de l'assurance maladie obligatoire sont des Gabonais économiquement faibles (ayant un revenu inférieur à 150 000 XAF/mois) avec leurs ayants droits. La protection des plus vulnérables financièrement et l'équité ont guidé la mise en place de l'assurance maladie. Les ménages participent en fonction de leurs ressources tout en ayant accès au même paquet de prestations quelle que soit la maladie. L'adhésion à la CNAMGS est faite par foyer quelle qu'en soit la taille. Les pauvres et les personnes les plus vulnérables sont exemptés de cotisations. Grâce à l'assurance maladie, les dépenses des ménages ont enregistré une baisse importante, passant de 45 % à 20 % en moyenne entre 2005 et 2015 selon les données du ministère de la Santé et de l'organisation mondiale de la santé (OMS).

Depuis novembre 2016, une opération d'identification, de sensibilisation et d'immatriculation des employeurs et travailleurs indépendants, artisanaux et ceux du secteur privé non enrôlés par la CNAMGS a démarré. Sont principalement concernés par cette opération, les petits opérateurs économiques et d'autres personnes qui ont des activités génératrices de revenus mensuels supérieurs ou égaux au SMIG, tels que les structures scolaires et sanitaires privées, les restaurants, les hôtels et motels, les menuiseries, les ateliers de couture, les salons de coiffure, les magasins de vente d'objets divers, les épiceries, les boulangeries-pâtisseries, pour ne citer que ces exemples. L'inclusion de ces travailleurs à la limite de l'informel sur une base contributive est envisagée à la fois pour des raisons d'équité et de soutenabilité financière de la CNAMGS.

L'habitat constitue aussi l'une des dimensions de précarité des populations au Gabon. De nombreuses populations pauvres vivent dans les quartiers précaires souvent exposés aux

catastrophes naturelles, notamment les inondations. Ce sont aussi des zones où l'assainissement est déficient. Sur la base des données du RGPL 2013, les ménages dans une grande proportion d'entre eux vivent dans des logements situés sur des terrains non accessibles par voiture pour 47.7 % d'entre eux, 50.1 % dans des zones urbaines et 33.2 % dans les zones rurales. Les logements sont aussi situés sur des terrains exposés aux : i) eaux usées ou eaux de vanne (21 %) ; ii) inondations (19.4 %) ; iii) zones marécageuses (18.9 %) ; iv) déchets (ordures ménagères pour 17.5 % d'entre eux) ; v) risques environnementaux (nuisances sonores, haute tension, etc.) pour 16.4 % ; vi) érosions (12.7 %) ; vii) éboulements (8.3 %) ; et viii) risques industriels (déchets et pollution) pour 7.3 %. L'exposition à ces risques est plus élevée dans les zones urbaines où vivent 88 % de la population du pays.

Pour lutter contre l'habitat précaire, et afin de simplifier la législation en la matière, tout en améliorant le parc des logements et les conditions de salubrité en milieu urbain, l'État a viabilisé 670 ha, pour la construction de 3 526 logements à Libreville, ses environs et à l'intérieur du pays.

Égalité hommes-femmes

Les progrès au Gabon en matière d'égalité de sexe sont significatifs. La parité est atteinte dans l'éducation préscolaire, primaire, secondaire et supérieure. En ce qui concerne l'alphabétisation des jeunes âgés de 15-24 ans, le taux relatif aux femmes est plus élevé que celui des hommes sur le plan national (85.8 % pour les femmes contre 85 % pour les hommes).

La constitution gabonaise reconnaît l'égalité des sexes et le gouvernement a ratifié la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cependant, les femmes restent victimes de violence. En effet, les femmes, y compris les filles âgées de 15 ans subissent encore trop souvent des violences physiques, sexuelles ou psychologiques, des mariages précoces, etc. Selon l'enquête démographique et de santé de 2012, un peu plus de la moitié des femmes (52 %) ont déclaré avoir subi, depuis l'âge de 15 ans, des actes de violence physique à un moment donné de leur vie et 22 % au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.

En matière d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment aux mobiles, selon les données du RGPL, les femmes chefs de ménage sont encore moins nombreuses à disposer d'un téléphone portable : 86.3 % pour les femmes chefs de foyer et 91 % pour les hommes pour une proportion de 89.7 % sur le plan national. S'agissant de l'accès à l'Internet, les chefs de ménage femmes auraient accès à l'internet dans une proportion de 6.4 % contre 9.4 % pour ceux dirigés par les hommes.

Analyse thématique : Entrepreneuriat et industrialisation au Gabon

L'économie gabonaise est fortement tributaire des hydrocarbures. Le pétrole représentait environ 30 % du PIB, 76 % de la valeur des exportations et 39 % des recettes de l'État en 2015. L'exploitation du pétrole est généralement peu pourvoyeur d'emplois et peut avoir dans le cas connu de la maladie hollandaise, l'effet pervers de freiner la croissance d'autres secteurs économiques, et *in fine* la dynamique de l'entrepreneuriat et de l'industrialisation. Diverses ressources naturelles, comme le manganèse et le bois, stimulent des parts importantes de l'économie. D'autres secteurs importants, tels que le BTP, les communications et le transport, enregistrent une croissance supérieure aux industries extractives, mais peinent à transformer profondément le tissu économique. Ainsi, la dynamique de création et de destruction d'emplois, favorable à l'entrepreneuriat et à la création de plus forte valeur ajoutée dans l'économie, est lente à se mettre en place au Gabon. Cette stimulation économique est également freinée par le fort lien entre le prix du pétrole et la croissance générale de l'économie, dans un contexte de faiblesse des cours mondiaux depuis 2014.

Le secteur privé gabonais est constitué de plusieurs catégories différentes. D'une part, des grandes entreprises exploitent les matières premières (notamment le pétrole, le gaz, le manganèse

et le bois) et sont presque exclusivement étrangères, bien qu'elles aient des capitaux gabonais. D'autre part, se trouvent les petites entreprises locales, désavantagées par la faiblesse du climat des affaires mentionné précédemment. Le mouvement de réformes est amorcé mais il avance lentement. La sortie de ce schéma, grâce à la constitution d'un groupe local d'entrepreneurs, nécessitera encore du temps et de l'engagement politique. C'est le défi à relever au cours des prochaines décennies.

Une plus forte culture d'entrepreneuriat au Gabon permettrait un développement économique plus en lien avec les besoins des consommateurs gabonais. On comprend ainsi le potentiel immense en termes d'emplois de certains secteurs, pour lesquels des créateurs d'entreprises auraient toute latitude. Ainsi, l'agriculture emploie actuellement environ 40 % de la population rurale gabonaise bien qu'elle ne contribue qu'à 5 % du PIB. Chaque année, le Gabon est obligé d'importer pour près de 350 milliards XAF (soit 85 % de ses besoins alimentaires), le plaçant ainsi dans une situation de dépendance alimentaire alors que le pays dispose d'importantes potentialités naturelles. De même, le secteur forêt-bois contribuerait à hauteur de 3.5 % du PIB et générerait seulement 13 000 emplois malgré les potentialités du pays. Cette situation s'expliquerait entre autres par un manque de concertation avec le milieu économique afin d'organiser les formations pour mieux répondre à la demande d'emploi des jeunes dans ces domaines. L'ambition du gouvernement à travers le PSGE (pilier Gabon vert) est de faire des secteurs agriculture et forêt-bois des secteurs de diversification de l'économie et de renforcement des leviers d'une croissance inclusive.

L'entrepreneuriat et en particulier celui des jeunes et des femmes, est un secteur qui peine à se développer en raison, notamment, de : i) la faible culture entrepreneuriale (les jeunes porteurs des projets étant confrontés à un environnement socio-économique qui ne favorise pas l'esprit d'entrepreneuriat) ; ii) la difficulté d'accéder aux services financiers adéquats et à long terme ; et iii) le manque de main-d'œuvre qualifiée pour la gestion de l'entreprise. Ceci se traduit par un fort chômage, qui affecte les plus jeunes actifs : 35.7 % des actifs de 15 à 24 ans et 25.9 % des actifs de 25 à 34 ans. Par ailleurs, les actifs de niveau secondaire, notamment ceux issus du 1^{er} cycle général et technique, sont les plus touchés avec des taux de chômage respectifs de 24 % et 27 %. Cette situation est due, entre autres, par l'inadéquation de la formation avec les besoins en main-d'œuvre du secteur productif et la faible qualification des sortants du système.

Selon le rapport de la Banque mondiale sur la croissance et l'emploi en République gabonaise de 2012, plus de 80 % des diplômés de l'enseignement technique et professionnel ne sont pas recrutés dans les secteurs pour lesquels ils ont été formés et seulement un diplômé sur trois trouve un emploi. Sur le plan de la qualification, les principaux éléments de faiblesses portent sur : i) le déficit d'apprentissage des pratiques professionnelles au profit des formations théoriques ; ii) les équipements des centres de formation non conformes avec les réalités du terrain ; et iii) le déficit (nombre et compétences) des formateurs.

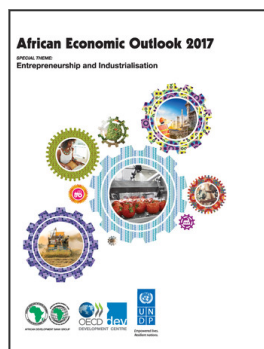
Ainsi, l'enquête, emploi-insertion, du projet d'assistance technique internationale (ATI) en 2015 mentionne la nécessité de renforcer les capacités et les compétences des jeunes en vue de leur employabilité et auto-entrepreneuriat compte tenu de l'inadéquation entre la formation et l'emploi.

Cette stratégie est complétée par des plans sectoriels, dont la stratégie nationale d'industrialisation, qui représente une déclinaison du PSGE. Elle présente, au sein du pilier Gabon industriel, les principales filières de diversification de l'économie gabonaise, notamment les mines, le bois, et l'agro-industrie (agriculture, pêche), en précisant pour chacune la vision d'avenir, la stratégie pour atteindre cette vision et les politiques à mener pour assurer de façon durable leur compétitivité. Le nouveau modèle de valorisation des chaînes de valeur économiques se traduira au contraire par une augmentation significative de la valeur ajoutée locale grâce à une remontée des chaînes de valeur, en passant ainsi de l'agriculture et de la pêche vers l'agro-industrie, de la forêt vers le bois, de la mine vers la métallurgie et de l'exploitation pétrolière vers la pétrochimie. Il s'agira d'assurer la transition d'une économie de matières premières vers un pays industriel.



Cette politique admet que les simples réformes et systèmes ne suffisent pas pour stimuler l'entrepreneuriat et l'industrialisation au Gabon. Ainsi, la stratégie met l'accent sur la création d'un partenariat national pour le développement des compétences. Ce partenariat vise à renforcer l'entrepreneuriat et l'employabilité de la population, en particulier la jeunesse, et à garantir une offre de formation correspondant aux besoins générés par les ambitions économiques de moyen et long termes. Le dispositif repose sur quatre leviers : i) la réorientation du système éducatif vers les filières métiers ; ii) la création de pôles de compétences sectoriels au sein des pôles économiques ; iii) la spécialisation des pôles universitaires ; et iv) la mise en œuvre d'une politique d'immigration maîtrisée et ciblée.

Les autorités ont également mis en place différents programmes d'incubateurs au Gabon, dont l'un d'entre eux est financé par la BAfD. Ce dispositif forme les jeunes entrepreneurs ou porteurs de projets dans la réalisation des études de faisabilité, études de marché, plans d'affaires, la gestion comptable et financière de l'entreprise, l'assistance juridique et administrative, ainsi que dans les domaines techniques spécifiques à leur projet.



Extrait de :

African Economic Outlook 2017

Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Gabon », dans *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-32-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.